

**Prise des licences et accueil des nouveaux membres :
LICENCE 2021**

Demande de licence à envoyer par voie postale à la secrétaire du club avec les documents nécessaires et le règlement à l'adresse suivante.
Les dossiers doivent **IMPERATIVEMENT** parvenir complets afin d'éviter les allers-retours de courrier :

Madame **BOTTESI, Claudette** - Secrétaire du CCSR
5 Lotissement le Domaine des Hautes Serres
26190 SAINT-LAURENT-EN-ROYANS

TRES IMPORTANT ET OBLIGATOIRE

Pour les jeunes de l'École Française de Vélo : 1 formule de licence :

VELO RANDO :

- Certificat Médical de Non Contre Indication à la pratique du cyclotourisme la première année et ensuite questionnaire de santé à compléter et à conserver - Certificat médical valable 5 ans.
- Fiche sanitaire et autorisations parentales
- Règlement intérieur école cyclo

Pour les adultes, 3 formules de licences :

VELO BALADE : Pratique douce et familiale, pas de CMNCI*
Le licencié Vélo-Balade Fédération ne peut prétendre aux capitaux décès ACV/AVC même avec la formule d'assurance Petit Braquet et Grand Braquet.

VELO RANDO : Pratique régulière : CMNCI* à la pratique du cyclotourisme la première année et ensuite questionnaire de santé à compléter et à conserver. Certificat médical valable 5 ans.

VELO SPORT : Pratique sportive et cyclo-sportive : CMNCI* à la pratique du cyclisme en compétition. Certificat médical à renouveler chaque année.

* CMNI : Certificat Médical de Non Contre Indication

DOCUMENTS NECESSAIRES :

- La fiche Bulletin Adhésion Club 2021 complétée et signée
- Le coupon de la fiche "AXA" : Déclaration du licencié, complétée et signée
- Éventuellement le Certificat Médical
- Le règlement (chèque libellé au nom du CCSR).

Abonnement à la revue Cyclotourisme = 25 € par an, 20 € pour les nouveaux licenciés.

11 numéros par an, des suppléments gratuits exclusifs, les hors séries adressés à domicile.

La licence familiale

Elle permet aux familles domiciliées à la même adresse, composées de un ou deux membres adultes et d'enfants de moins de 25 ans (nombre illimité), de bénéficier de tarifs attractifs.

Le chef de famille (1er adulte) cotise au tarif adulte et les membres de sa famille bénéficie de tarifs préférentiels.